

Le trois avril deux mille dix sept, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2017

Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, M GOUJON Mathieu, M NAVARRE Vincent, M SIMON Jean-Pierre, Mme BEAUDRU Agnès, M CERVANTES Michel, Mme LEGROS Sophie, Mme FOUQUE Sylvie

**Absents excusés : Mme BRENNAN Dominique ayant donné pouvoir à M TETREL
M EDOUARD Guillaume ayant donné pouvoir à M RIBET
Mme MAZOUER Sabrina**

Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu

Délibération n° 2017.06

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 mars 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2017.07

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 :

Section de fonctionnement

- Le total des mandats émis s'élève à 392 015,98 €
- Le total des titres émis d'élève à 437 579,69 €
- Le résultat reporté N-1 était de 40 063,53 €

Section d'investissement

- Le total des mandats émis s'élève à 91 061,13 €
- Le total des titres émis d'élève à 28 808,77 €
- Le résultat reporté N-1 était de 424 677,17 €

Le résultat d'exécution de l'exercice 2016 présente donc :

- Un solde positif en section de fonctionnement de 85 627,24 €
- Un solde positif en section d'investissement de 362 424,81 €

- Restes à réaliser en section d'investissement - Dépenses : 41 809,40 €
- Restes à réaliser en section d'investissement - Recettes : 12 576,00 €

Au vu de ces résultats, M CERVANTES, doyen d'âge, prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2016

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2016,
- **Approuve** le compte de gestion 2016 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune

Délibération n° 2017.08

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 85 627,24 €
- un excédent d'investissement de 362 424,81 €

| | |
|---|--------------|
| Pour Mémoire - Prévisions budgétaires 2016 Virement à la section d'investissement (compte 023) | 5 982,53 € |
| Solde de l'exécution d'investissement | |
| Excédent d'investissement de clôture A | 362 424,81 € |
| Restes à réaliser investissement : Recettes B | 12 576,00 € |
| Dépenses C | 41 809,40 € |
| Excédent de Financement A + B - C | 333 191,41 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 (85 627,24 €), comme suit :**
 - **Section d'investissement**
 - * Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 33 000,00 €
 - **Section de fonctionnement**
 - * Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté 52 627,24 €

Délibération n° 2017.09

TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Pour l'année 2017, le produit fiscal assuré par les taxes locales s'élève à 128 918,00 €. Le conseil municipal étudie différentes variations proportionnelles des taux locaux. Il demande pour l'an prochain une étude comparative des strates communales proches.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition communale. Les taux restent ainsi définis :

- TAXE D'HABITATION : 8.54 %
- TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 16,54 %
- TAXE FONCIERE NON BATI : 36,51 %

Délibération n° 2017.10**SUBVENTION COMMUNALES**

La commission communale a étudié les demandes de subvention des associations ainsi que leurs bilans financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accorde les subventions communales énoncées ci-dessous,

| NOMS | Année 2017 |
|--------------------------------------|-------------------|
| AMICALE ANC COMBATTANTS | 400,00 € |
| AMICALE MUSICIENS GRUCHET LE VALASSE | 600,00 € |
| ASS FRATERNELLE ST ROMAIN | 100,00 € |
| ASS PIAN PIANE | 150,00 € |
| ASSO "LES AMIS RESIDENTS" | 100,00 € |
| ASSO LA HETRAIE ST ROMAIN | 100,00 € |
| ASSO LES PIERRES QUI ROULENT | 400,00 € |
| ASSO LES TROIS D | 300,00 € |
| LOISIR PASSION | 300,00 € |
| CLUB DES ALOUETTES | 600,00 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE TP | 735,00 € |
| GACCSR | 100,00 € |
| SEP MPT ST ROMAIN BIBLIOTHEQUE | 100,00 € |
| CCAS Les Trois Pierres | 3 500,00 € |
| St ROMAIN TENNIS CLUB | 50,00 € |
| BTP CFA | 50,00 € |
| MAISON FAMILIALE RURALE CRIQUETOT | 50,00 € |
| TOTAL | 7 635,00 € |

Délibération n° 2017.11**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le budget primitif 2017 a été préparé par la commission "finances" réunie le 23 mars 2017.

Il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | MONTANTS |
|---|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 154 900,00 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 228 580,53 € |
| 014 - Atténuations de produits | 23 782,71 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 49 764,00 € |
| 66 - Charges financières | 2 600,00 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 5 000,00 € |
| Dépenses d'ordre | 20 183,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 484 810,24 € |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | MONTANTS |
|--|---------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 46 255,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 219 477,00 € |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 117 268,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 7 000,00 € |
| 76 - Produits financiers | 0,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 2 000,00 € |
| 013 - Atténuations de charges | 20 000,00 € |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 52 627,24 € |
| Recettes d'ordre | 20 183,00 € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 484 810,24 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | MONTANTS |
|--|---------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 20 000,00 € |
| Opérations d'équipement | 352 500,00 € |
| 020 - dépenses imprévues | 5 879,91 € |
| Restes à réaliser - Dépenses | 41 809,40 € |
| Dépenses d'ordre | 20 183,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 440 372,31 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | MONTANTS |
|--|---------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers, réserves | 12 188,00 € |
| 1068 - Excédent fonctionnement capitalisé | 33 000,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 20 183,00 € |
| 001 - Excédent d'investissement reporté | 362 424,81 € |
| Restes à réaliser - Recettes | 12 576,50 € |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 440 372,31 € |

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **arrête est approuvé, le budget primitif 2017 présenté.**

Le budget, ainsi voté, va permettre cette année de réaliser les investissements suivants :

- Travaux au cimetière : Extension du colombarium et création d'un jardin du souvenir
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics
- Travaux d'aménagement de la rue des Charmilles
- Remplacement de 2 candélabres au Hameau des Belles
- Travaux de toiture à l'école
- Acquisition de matériels
- Finalisation du PLU

Délibération n° 2017.12

ARRET DU PROJET PLU

Vu :

- Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.103-2 et suivants.
- la délibération en date du 27 mars 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,
- le débat effectué au sein du conseil municipal le 15 novembre 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,
- la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :
 - documents de travail disponibles en mairie aux différentes étapes,
 - rédaction d'articles dans le bulletin municipal et la presse,
 - mise à disposition d'un registre en mairie,
 - organisation d'une réunion publique : le 17 janvier 2017
- la concertation a donné lieu au bilan (joint à cette délibération) qui suit :
 - des demandes ont été formulées sur le registre de concertation,
 - les remarques ou interrogations formulées lors des réunions publiques n'ont pas remis en question le projet de PLU.
- le projet de plan local d'urbanisme et notamment :
 - . le rapport de présentation,
 - . le projet d'aménagement et de développement durables,
 - . les orientations d'aménagement et de programmation,
 - . le règlement écrit et graphique,
 - . les annexes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- 1) **clôt** la concertation engagée pendant le déroulement des études,
- 2) **arrête** le projet de plan local d'urbanisme de la commune des TROIS PIERRES, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 3) **précise** que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
 - Monsieur le préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
 - Monsieur le président du Conseil régional de Normandie,
 - Monsieur le président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime,
 - Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie du Havre,
 - Monsieur le président de la chambre d'agriculture,
 - Monsieur le président de la chambre de métiers,
- 4) **indique** que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande :
 - aux communes limitrophes,
 - aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,
 - au syndicat mixte du Pays,
 - au bassin versant,
- 5) **ajoute** que le projet sera communiqué pour avis à :
 - Monsieur le président de la chambre d'agriculture, le projet de PLU prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers.

Délibération n° 2017.13

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Vu le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 faisant passer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022,
Constatant la nécessité de prendre une nouvelle délibération,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 7 votes "pour" et 6 "abstentions" :

- **fixe les indemnités de fonction des Elus en faisant référence à l'indice brut terminal** de la fonction publique et **maintient les pourcentages** qui avaient été attribués par les délibérations n°2014/26 et 2014/27 du 14 avril 2014.

Délibération n° 2017.14

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par onze voix "pour" et 2 "abstentions" :

- **s'oppose** au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),
- **demande** au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

QUESTIONS DIVERSES

Matériel de débroussaillage

M le Maire laisse la parole à Monsieur Navarre pour présenter les différents matériels de débroussaillage. Une démonstration est demandée avant de prendre toute décision.

Reprise de voiries des lotissements (Impasse des rainettes, Clos des Charmilles)

M Goujon demande quand la commune reprendra les voiries des lotissements.

M le Maire répond que ces points seront mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du conseil municipal.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 24 avril 2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 00

| | |
|--------------------------|------------------|
| BEAUDRU Agnès | |
| BERTRAND Monique | |
| BRENNAN Dominique | <i>P. TETREL</i> |
| CERVANTES Michel | |
| EDOUARD Guillaume | <i>R. RIBET</i> |
| FOUQUÉ Sylvie | |
| GOUJON Matthieu | |
| GRENET Denis | |

| | |
|--------------------------|---------|
| LEGROS Sophie | |
| MAZOUER Sabrina | Excusée |
| NAVARRE Vincent | |
| RIBET Bernard | |
| SIMON Jean-Pierre | |
| TETREL Philippe | |